



Perde de la nationalité après divorce!

Par **pastèque1**, le **07/10/2008** à **09:30**

Bonjour,

Mariée depuis 2002, j'ai obtenu la nationalité française en janvier 2006. Mais voilà!! après le chômage de mon mari c'est impossible de continuer ensemble pour plusieurs raisons!!

J'aimerais savoir si en cas de divorce, je risque la perte de la nationalité??

j'ai un travail, une vie presque normale à cause de la situation de mon mari qui n'a pas de projets à deux et même pas l'envie d'être père!! enfin, ce n'était pas un mariage blanc! mais comment prouver cela?? merci